

Chartres le 09 Novembre 2020

Monsieur,

Par courriel en date du 05 novembre dernier, vous m'avez informée de l'organisation d'un rassemblement le mardi 10 novembre 2020, à 15h, Place de la République à Chartres.

J'accuse réception de cette demande et vous rappelle que, compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons actuellement, je vous invite à être particulièrement attentif à l'encadrement de cet évènement.

En tant qu'organisateur, vos devez veiller à la sécurité de tous les participants. Ceux – ci doivent, pour leur part, se conformer à la réglementation en vigueur et respecter les règles du code de la route, d'occupation des domaines public ou privé et éviter tout comportement susceptible de générer un trouble à l'ordre public.

Le rassemblement devra se dérouler dans le respect des mesures de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre chaque personne.

Par ailleurs, je vous précise que par arrêté du 30 octobre 2020, Madame la Préfète a imposé le port du masque dans l'espace public (voie publique, espaces publics de plein air), pour toute personne âgée de onze ans et plus sur l'ensemble du territoire du département d'Eure-et-Loir. En conséquence, la totalité des manifestants devra porter un masque.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète, et par délégation
Le Chef du service des Sécurités


François PERRIN

Monsieur Pierre LICOUT
Co-secrétaire départemental FSU
21 rue des Gdes Pierres Couvertes
28000 Chartres